



4^{èmes} TROPHEES DE LA PRESSE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE HAUT-SAVOYARDE

L'Association des Maires de Haute-Savoie, avec le soutien de Rochexpo, du Dauphiné Libéré Haute-Savoie, des magazines Mairies des Pays de Savoie et ECO Savoie Mont Blanc, lance la 4^{ème} édition des trophées de la presse municipale et intercommunale haut-savoiarde.

Cet évènement est destiné à valoriser les publications des collectivités haut-savoïardes au regard de différents critères à la fois qualitatifs, techniques et économiques, prenant notamment en compte les moyens dont disposent les collectivités pour réaliser leur journal.

Six prix ont vocation à être décernés, dont un prix spécial « coup de cœur du jury ».

Composé à la fois d'élus locaux et de représentants de la presse locale, le jury se réunira dans le courant du mois de juin 2019 et les prix seront décernés le **vendredi 8 novembre 2019 à l'occasion de la 7^{ème} édition du Forum des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie**, à La Roche-sur-Foron.

Conditions de participation

Les 4^{èmes} Trophées sont ouverts à toutes les communes et EPCI du département de la Haute-Savoie (communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats intercommunaux).

Suite à la demande de plusieurs collectivités à l'occasion des précédentes éditions, peut être présentée toute publication périodique papier destinée à la population, dont **au moins un numéro a été diffusé durant l'année (publication annuelle au minimum)**.

Sont concernés notamment : lettres/bulletins/journaux d'information, bulletins municipaux, etc.

Catégories

Cinq catégories principales de collectivités sont définies :

- communes jusqu'à 1 000 habitants
- communes entre 1 001 et 2 500 habitants
- communes entre 2 501 et 5 000 habitants
- communes à partir de 5 001 habitants
- EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats intercommunaux)

NB : si le nombre de candidats est inférieur à 5 dans une catégorie donnée, les collectivités de la catégorie concernée ne pourront pas concourir.

Critères de sélection

Les trophées sont attribués selon trois grandes catégories de critères :

- qualité et intérêt rédactionnels** (critères qualitatifs liés au contenu rédactionnel/à la ligne éditoriale): richesse et diversité du contenu, qualité des titres, style, ton, syntaxe, pertinence de l'information pour le citoyen, etc.)

-qualité graphique (critères techniques : couverture, lisibilité, couleur, esthétisme, photos, graphiques, harmonie de l'ensemble, clarté et recherche dans la mise en page, papier, format, etc.)
-moyens : des points supplémentaires pourront être accordés lorsque l'équipe rédactionnelle aura fait preuve d'un engagement particulièrement important au vu des moyens dont elle dispose (critères économiques : composition de l'équipe rédactionnelle, fréquence de parution, pagination, etc.). Il s'agit, à travers ce 3^{ème} critère de faire la différence entre les communes qui gèrent elles-mêmes la conception de leur bulletin municipal et celles qui l'externalisent partiellement (voire totalement), tout au moins pour tout ce qui a trait au graphisme/à la mise en page.

Composition du jury

Le jury est composé de 5 à 6 personnes d'origine diverses pour garantir l'objectivité des jugements (élus, représentants de la presse locale, graphistes, partenaires, etc.).

Délibération du jury

Les supports sélectionnés sont étudiés par chaque membre du jury. Ces derniers attribuent une note (de 1 à 10) pour chaque critère, reportée dans une grille totalisant les points. Les trois supports au sein de chacune des catégories comptabilisant les scores les plus élevés sont nominés. Le jury attribue le prix au vainqueur de chaque catégorie. Il y a donc 3 nominés par catégorie et un lauréat.

Le jury se réunira dans le courant du mois de juin, dans les locaux de l'Adm74.

Trophées

3 nominés par catégorie - **1 lauréat par catégorie : soit 5 trophées + 1 trophée pour le prix spécial « coup de cœur du jury »**

Dans un souci d'alternance, les lauréats primés lors de l'édition précédente ne peuvent pas concourir lors de l'édition suivante mais seront invités par l'Adm74 à participer au prochain jury en qualité de membres d'honneur.

Les nominés et lauréats sont conviés à la cérémonie de remise qui se tient dans le cadre du Forum des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie. **Les lauréats se verront notamment offrir un an d'abonnement au magazine ECO SAVOIE MONT BLANC.**

Modalités d'inscription

Pour participer, les candidats devront remplir un bulletin de participation et joindre **6 exemplaires identiques du support présenté (ex : 6 numéros du mois de mai ou 6 numéros de la même publication semestrielle, etc.)** Attention, aucun support ne sera restitué. A noter que la participation est gratuite.

Vous pouvez également joindre un courrier motivant votre inscription à ce concours.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription et de renvoi des bulletins de participation est fixée au 31 mai 2019.

Le jury se réunira dans le courant du mois de juin 2019 et la remise des trophées aura lieu **le vendredi 8 novembre 2019, à l'occasion du Forum des Collectivités Territoriales** (Rochexpo - La Roche-sur-Foron).

Où envoyer son dossier ?

Maison des Maires
58 rue Sommeiller
74 000 ANNECY

Le pli devra porter la mention : 4^{èmes} Trophées de la presse municipale et intercommunale haut-savoiarde.

Les candidats recevront un accusé réception de leur dossier par mail. Toutes les collectivités ayant concouru se verront convier à la remise des trophées, le vendredi 8 novembre 2019 (horaire à préciser).